

GAZETTE

JOURNAL DE

ABONNEMENT
PARIS ET LES DÉPARTEMENTS
 Un an, 72 fr.
 Six mois, 36 fr. — Trois mois, 18 fr.
ÉTRANGER :
 La part en sus, pour les pays sans
 échange postal.

Sommaire.

JUSTICE CIVILE. — Cour impériale de Lyon (2^e chambre) :
 Expertise; usage commercial; dépenses passées par profits et pertes; interprétation; escompte. — **Tribunal de commerce de la Seine :** Vente de fonds de commerce; interdiction par le vendeur de se rétablir dans une distance convenue; manière de calculer la distance.
JUSTICE CRIMINELLE. — Tribunal correctionnel de Saint-Etienne : Affaire de la Caisse d'escompte; abus de confiance et escroquerie.
JUSTICE ADMINISTRATIVE. — Conseil d'Etat : Télégraphe électrique sous-marin de la Méditerranée; rupture d'un câble; interruption de correspondance pendant plus d'une année; résiliation du traité passé avec l'Etat et la compagnie concessionnaire.
CARONIQUE.

JUSTICE CIVILE

COUR IMPÉRIALE DE LYON (2^e ch.).

Présidence de M. Desprez.

Audience du 25 août.

EXPERTISE. — USAGE COMMERCIAL. — DÉPENSES PASSÉES PAR PROFITS ET PERTES. — INTERPRÉTATION. — ESCOMPTÉ.
L'usage existant dans une maison de commerce de passer par profits et pertes les acquisitions ou réparations d'outillage, et les réparations à l'usine, ne saurait constituer une règle absolue, et surtout s'appliquer à des dépenses beaucoup plus considérables d'acquisition de terrain et de construction d'une usine nouvelle dans un quartier différent.

Les difficultés sur lesquelles la Cour avait à statuer nous paraissent suffisamment expliquées dans les termes de l'arrêt suivant :

« La Cour,
 « Attendu que chacune des parties attaque le rapport des experts; que Pomme y propose des rectifications tendant à accroître encore les bénéfices de l'inventaire de 1861, tandis que Guinon jeune en demande qui les diminueraient;
 « Attendu que Pomme prétend que les carmins surfins, les alcools, les violets d'aniline, les orseils, etc., auraient été portés par les experts à des prix trop bas; mais que les calculs auxquels il se livre pour en faire élever le prix ne reposent sur aucune base certaine; que s'il s'appuie sur les prix auxiliaires, postérieurement à l'inventaire de 1861, ces produits auraient été vendus, il ne tient aucun compte des rectifications et préparations plus ou moins coûteuses qui étaient nécessaires pour les vendre;
 « Que c'est le cas d'écarter toutes ces critiques, et de s'en tenir, en ce point, au rapport d'experts;
 « En ce qui concerne les rectifications demandées par Guinon jeune :
 « Attendu que la première aurait pour objet de faire rétablir, aux frais généraux, la somme de 59,321 fr. 45 c., dont a été diminuée celle de 99,647 fr. 05 c.;
 « Attendu que Guinon jeune se prévaut de ce que les réparations à l'usine, les acquisitions ou réparations d'outillage étaient, d'après les usages de sa maison, toujours passées par profits et pertes, et de ce que Pomme aurait toujours réglé sa part dans les bénéfices en prenant pour base des inventaires dressés d'après ces usages;
 « Attendu que s'il a pu en être ainsi alors que l'industrie de Guinon jeune s'exploitait dans une usine en location, et que les réparations aux bâtiments et augmentation d'outils et ustensiles devaient se renfermer dans des limites qui ne dépassaient pas certaines prévisions, il n'y a aucune conséquence à en tirer pour des dépenses d'acquisition de terrains et de construction d'une usine nouvelle dans un quartier différent, dépenses qui s'élevaient à plus de 209,000 francs;
 « Qu'il est bien évident que pour se constituer ainsi une propriété personnelle, Guinon jeune n'a pu absorber, au préjudice de Pomme, la presque totalité des bénéfices de l'année 1861;
 « Attendu que les experts ont fait de ces dépenses une équitable répartition, et que cette partie de leur rapport doit être homologuée;
 « Attendu que Guinon jeune demande, en second lieu, que l'on rétablisse l'escompte de 3 pour 100 sur les marchandises, soit la somme de 10,532 fr. supprimée par les experts à l'inventaire de 1861, plus le même escompte sur les 12,000 fr. d'augmentation de l'estimation des marchandises ajoutées par les experts à celle de l'inventaire dressé par Guinon;
 « Attendu que cet escompte de 3 pour 100 a toujours figuré à tous les inventaires acceptés par Pomme; que par suite de cet usage les marchandises estimées au plus bas prix et de plus grevées d'un escompte de 3 pour 100, se retrouvaient à l'inventaire suivant avec un bénéfice produit par la vente;
 « Attendu que Pomme, qui a profité de cet usage à son entrée dans la maison Guinon, ne peut pas aujourd'hui s'y soustraire;
 « Qu'en effet, sur l'inventaire de 1856, alors que Pomme n'avait point encore d'intérêt, les marchandises avaient été diminuées d'un escompte de 3 pour 100 dépassant 14,000 fr.; mais que ces marchandises réalisées dans l'inventaire de 1857, alors qu'a commencé la participation de Pomme aux bénéfices, ces bénéfices se sont augmentés en raison de la réduction, soit de l'escompte sur les marchandises de l'inventaire de 1856;
 « Attendu dès lors qu'il ne peut pas exiger que l'on procède dans le dernier inventaire autrement que dans le premier, que ce serait lui donner indirectement part dans les bénéfices de 1862, auxquels il n'a aucun droit;
 « Qu'ainsi, l'escompte de 3 pour 100 doit être rétabli;
 « Attendu qu'il en est absolument de la réserve de 40,000 francs prise sur les bénéfices de 1861, pour faire face aux pertes qui viendraient diminuer ces bénéfices, réserve rétablie à l'inventaire de 1862, et qui ne doit se liquider qu'après l'année;
 « Attendu que déjà, dans les années précédentes, la réserve, ainsi dans les usages de la maison Guinon, avait été élevée à 40,000 fr., Pomme le sachant et y consentant; qu'il n'est donc pas permis de supposer que ce serait pour diminuer la part de Pomme dans les bénéfices que ce chiffre aurait été adopté;
 « Attendu qu'en 1856, une réserve de 25,000 fr. avait été prise sur les bénéfices de cette année pour laquelle Pomme retrouvait dans l'inventaire de 1857, très peu diminuée par les pertes, et qu'elle a augmenté les bénéfices de Pomme cette année;
 « Attendu qu'il ne peut donc avoir aucun droit sur la réserve de 40,000 fr. figurant à l'inventaire de 1861, et qui

ne se liquidera que dans celui de 1862, auquel Pomme est étranger;
 « Qu'ainsi on doit voir une sorte de compensation entre la réserve de 1856 et celle de 1862;
 « Attendu, toutefois, que ce n'est pas le cas de se livrer au calcul de ce que Pomme aurait reçu sur la réserve de 1856 et de ce qu'il pourrait recevoir sur celle de 1861; que l'usage de la maison doit être pris avec toutes ses conséquences, surtout quand ces conséquences ont dû être calculées et prévues par Pomme, par la remise qui lui a été faite de cinq inventaires successifs;
 « Attendu qu'il y a lieu, d'après ce qui précède, de diminuer dans l'inventaire de 1861 les bénéfices : 1^o de la somme de 10,532 fr. montant de l'escompte de 3 p. 100; 2^o celle de 364 fr. 15 c. pour l'escompte 3 p. 100, sur 12,137 fr. d'augmentation donnée par les experts à l'estimation des marchandises; 3^o de celle de 30,000 fr. à laquelle les experts ont réduit la réserve, en supposant mal à propos que Pomme y avait droit; 4^o celle de 633 fr. pour les 3 p. 100 sur 21,115 fr. d'augmentation donnée par l'expert Tatu à une autre série de marchandises;
 « Ce qui réduit le chiffre total des bénéfices à 119,862 fr., au lieu de 161,391 fr. 50 c., et le vingtième de Pomme, à la somme de 23,972 fr.;
 « Attendu que Pomme ne justifie d'aucun dommage;
 « Par ces motifs, la Cour dit et prononce que le rapport des experts est homologué, sauf en ce qui concerne l'escompte de 3 p. 100 sur les marchandises et la réserve de 40,000 francs, en conséquence et par corps, à l'égard de Pomme, la somme de 23,972 fr., avec intérêts à partir du 31 décembre dernier; le condamne en outre à tous les dépens de première instance et d'appel dans lesquels entreront ceux d'expertise.»

(Conclusions de M. de Plasman, avocat-général. — Plaidants. M^{rs} Mathevon et Pine-Desgranges, avocats.)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

Présidence de M. Drouin.

Audience du 25 septembre.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE. — INTERDICTION PAR LE VENDEUR DE SE RÉTABLIR DANS UNE DISTANCE CONVENUE. — MANIÈRE DE CALCULER LA DISTANCE.

Le périmètre dans lequel le vendeur d'un fonds de commerce s'est interdit de se rétablir doit être calculé, non sur le parcours qui peut toujours être modifié, mais sur la distance réelle et en ligne droite de l'établissement vendu à l'établissement créé.

Sur les plaidoiries de M^{rs} Martel, agréé de M. Chanalet, et de M^{rs} Buisson, agréés des époux Arnaud, le Tribunal a rendu le jugement suivant :

« Le Tribunal,
 « Attendu que le 22 décembre 1861 les époux Arnaud ont vendu à Chanalet le fonds de café-estaminet qu'ils exploitaient rue Rameau, 4, à un prix et à des conditions déterminées;
 « Qu'il a été stipulé que le sieur et D^{me} Arnaud s'interdisaient le droit de tenir un fonds de café-estaminet dans un rayon de mille mètres autour du fonds vendu, excepté sur la ligne des boulevards de la Madeleine à la Bastille, pour laquelle la distance a été fixée à 500 mètres;
 « Attendu que pour motiver sa demande, Chanalet expose que le sieur et dame Arnaud ont ouvert un café à l'angle de la rue de la Chaussée d'Antin et de la rue Basse-du-Rempart, à une distance inférieure à 1,000 mètres dans le cas où ce point ne serait pas considéré comme boulevard, et en tous cas inférieure à 500 mètres, dans le cas où on admettrait qu'il est placé sur la ligne du boulevard susindiqué;
 « Que, de leur côté, les défendeurs soutiennent 1^o que l'établissement dont s'agit est réellement sur le boulevard, et placé à une distance supérieure à 500 mètres; 2^o que l'établissement par eux créé est d'une nature différente de celui cédé,
 « Sur le premier moyen :
 « Attendu que, en présence des expressions nettes et précises de la stipulation, on ne saurait admettre que la distance doive être calculée sur le parcours, qui peut toujours être modifié, mais bien sur la distance réelle et en ligne droite;
 « Que l'établissement dont s'agit étant situé à moins de 500 mètres de celui vendu, il y a lieu de repousser le premier moyen;
 « Sur le deuxième moyen :
 « Attendu qu'il n'est pas possible de prétendre que le commerce cédé, on ne saurait admettre, comme le prétend le défendeur, que l'établissement lui ouvert ne peut être assimilé à celui vendu; qu'il est constant que, lors du contrat de vente, la commune intention des parties a été d'interdire au vendeur l'ouverture d'un café dans la distance prohibée, sans s'arrêter à son importance ou à la nature de la clientèle qui le fréquenterait; qu'il convient donc de repousser ce deuxième moyen, et d'ordonner, conformément à la demande, la fermeture de l'établissement ouvert par les sieur et dame Arnaud;
 « Sur les dommages et intérêts :
 « Attendu que la création de l'établissement dont s'agit a causé au demandeur un préjudice dont il lui est dû réparation, et que le Tribunal évalue à 1,000 francs;
 « Par ces motifs,
 « Le Tribunal dit que dans les trois jours de la signification du jugement, le sieur et dame Arnaud seront tenus de fermer l'établissement qu'ils ont créé à l'angle de la rue de la Chaussée-d'Antin et de la rue Basse-du-Rempart, sous contrainte de 100 francs par jour, pendant vingt jours, après quoi il sera fait droit;
 « Condamne le sieur et dame Arnaud, le mari seul par corps, à payer au demandeur 1,000 francs à titre de dommages-intérêts; les condamne aux dépens.»

JUSTICE CRIMINELLE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-ÉTIENNE.

Présidence de M. Gamichon.

Audiences des 22 et 23 septembre.

AFFAIRE DE LA CAISSE D'ESCOMPTÉ. — ABUS DE CONFIANCE ET ESCROQUERIE.

Une affaire importante vient de se dérouler cette semaine devant le Tribunal correctionnel. Nous voulons parler de la liquidation forcée du Comptoir d'escompte et de la poursuite intentée contre ses deux gérants, MM. Béraud et Avril, pour abus de confiance et escroquerie. Fondée en 1856, la Caisse d'escompte avait déjà, en 1857, perdu un tiers de ses capitaux, grâce aux opérations étranges dans lesquelles son créateur, M. Prost,

l'avait miséc. On sait, du reste, qu'une foule de comploirs e cette nature eurent le même sort à cette époque. Ce qu'estait pourtant en portefeuille était plus que suffisant pur le roulement d'une maison de banque, et la Caisse d'escompte, libre de toutes entraves, maîtresse d'elle-même après la fuite de son fondateur, continua ses opérations. Il était bien entendu cependant qu'elle devait se restreindre aux seules affaires de banque, et que toute immobilisation de capitaux lui était formellement interdite.

Tels étaient les statuts. MM. Béraud et Avril ne s'y sont pas conformés et le Comptoir d'escompte a péri. Accusés l'un et l'autre l'abus de confiance, pour avoir détourné l'employé à des usages prohibés l'argent qui leur avait été confié et dont ils n'étaient que les dépositaires, ils sont encore prévenus d'escroquerie, pour avoir mis en circulation une foule de billets de complaisance, achetés à vil prix aux gens les plus infimes et les moins solvables.

M. Béraud seul comparait; M. Avril est en fuite. M. Lumbrot, du barreau de Lyon, et M. Cunit, du barreau de Saint-Etienne, sont chargés de présenter la défense le premier, de l'inculpé Béraud, et le second, d'un sieur Foyot, accusé de complicité dans la mise en circulation des billets de complaisance.

Le substitut de M. le procureur impérial, M. de la parole en ces termes :

« Votre époque, messieurs, semble avoir ce triste privilège d'être à la curiosité publique l'affligeant spectacle que nous avons les yeux. Trop souvent les hommes qui, jusque-là, avaient été entourés de l'estime et de la considération de tous, comparaissent devant vous, et on les voit sortir de votre enceinte flétris et condamnés comme coupables d'abus de confiance et d'escroquerie. Pourquoi en est-il ainsi? La réponse est dans toutes les bouches : c'est qu'une fièvre ardente de la richesse rapidement acquise a saisi la plupart d'entre nous.

Jadis, à aucune autre époque, le crédit public n'avait atteint un pareil développement; mais aussi jamais la confiance n'avait été aussi aveugle, et jamais l'amour du gain n'avait aussi complètement effacé l'amour du devoir. De grandes associations se sont formées, elles ont fait appel à tous les capitaux, et, fondées sur des bases sérieuses, s'aidant des découvertes de la science, elles ont donné l'opulence à ceux qu'elles avaient dirigées, et la richesse à ceux qui leur avaient confié leur patrimoine. Ces fortunes, légitimement acquises, mais si subites, ont fasciné les yeux de ceux qui n'avaient pas été aussi heureux, et bientôt on les a vus se repentir de leur peu de confiance; toute entreprise nouvelle les a séduits, et, mémoires autant qu'ils avaient été pusillanimes, ils ont abandonné à tous ceux qui ont bien voulu les prendre, les capitaux qu'ils avaient jusqu'alors péniblement acquis.

D'autre part, ceux qui se trouvaient ainsi investis de leur confiance, n'ont pas su se garder des dangers que les spéculations et les hasards leur offraient. Des sommes énormes étaient entre leurs mains, ils ne devaient les employer qu'à des opérations déterminées; mais la tentation a été plus forte, ils les ont bien vite considérées comme leurs, et ils ont cru pouvoir en disposer librement. On s'était fié à leur passé, leur honnêteté en imposait; mais le désir immoré de s'enrichir promptement leur a fait bientôt méconnaître ce qu'ils se devaient à eux-mêmes. A la vue de ces fortunes jusqu'alors inconnues, et se révélant tout à coup, insolentes quelquefois dans leur manifestation, autant qu'elles avaient été humbles à l'origine, leur âme faible s'est ébranlée, et leur sens moral s'est perverti. Ils se sont crus les maîtres, alors qu'ils n'étaient que de simples mandataires, et, visant à la richesse voulant y arriver à tout prix, ils ont tout oublié. Foulant aux pieds la morale, faisant taire leur conscience, ils n'ont pas craint d'affronter vos rigueurs. Bien plus, quelques uns, seiant des principes qui, jadis, autrefois, du dépôt une chose sacrée, se sont moqués de ceux qui voudraient encore engarantir l'inviolabilité, et, le visage levé, ils ont émis des thories auxquelles, si nous les écoutons, nous autres arriérés, nous ne saurions rien comprendre.

Ce que je dis là, messieurs, n'est que l'écho de ce que, avant moi, on a déjà dit bien des fois, et, en le répétant, je ne fais que résumer les faits dont vous trouvez la révélation dans ces débats judiciaires qui d'année en année se produisent. L'énumération des affaires de cette nature serait trop longue; les principales, d'ailleurs, sont présentes aux souvenirs de tous.

Aujourd'hui il faut ajouter à la liste les gérants de la Caisse d'escompte de Saint-Etienne. Ils semblent avoir voulu suivre l'exemple de leur ancien directeur général. Ce devait être, cependant, pour eux un avertissement. Prost, l'organisateur des Caisse d'escompte, avait fui, Prost avait été condamné; son exemple, néanmoins, n'a point effrayé les gérants de la succursale de Saint-Etienne; Avril et Béraud, qui, tous les jours, devaient songer à lui, n'ont pas craint de suivre la voie au bout de laquelle il avait trouvé l'infamie.

Avril et Béraud : voilà deux noms entre lesquels on cherchera à établir des différences. — Avril vous sera présenté sous les plus sombres couleurs. Lui, ne mérite aucune faveur; c'est lui, en effet, vous dira-t-on, qui a causé le désastre de la Caisse. Poussé par la fièvre des spéculations, c'est lui qui a fait tout le mal, et si Béraud a failli, c'est sans en avoir conscience.

Nous devons, messieurs, vous prémunir contre un pareil système, parce qu'il repose peut-être sur quelque chose de vrai que l'on exagère, et parce que, je dois l'avouer, il est en quelque sorte l'expression de l'opinion publique. Mais il est facile de montrer combien elle s'est égarée, et nous tirerons de la preuve nouvelle qu'il faut se garder de ses sympathies enthousiastes comme de ses colères exagérées. Qui, si l'on veut se préoccuper de l'esprit, du caractère des deux gérants, c'est Avril qui est l'homme entreprenant, c'est lui qui découvre, qui imagine les spéculations, c'est lui l'aventurier d'affaires. Mais qui est-ce qui l'accompagne dans cette voie sans qu'il ait aucune peine pour le déterminer à l'y suivre? c'est Béraud. Tout à l'heure, en effet, je vous le ferai voir, sachant, connaissant tout ce que faisait Avril, et le second sans jamais lui opposer la moindre résistance.

C'est un caractère faible, vous dira-t-on, qui s'est laissé entraîner, mais il était naturellement honnête. C'est possible; il ne nous est pas donné de scruter la nature humaine et de lire sous le masque. Peut-être son apparente bonhomie n'est-elle que de la fausseté, mais je craindrais de l'affirmer; ce qu'on peut dire en toute certitude, c'est que tout le monde reconnaît, c'est que son âme est faible; et la faiblesse n'est-elle pas le défaut qui nous perd le plus souvent, si ce n'est pas celui qui nous précipite le plus bas?

Avril, homme d'une intelligence médiocre, d'une audace sans scrupule; Avril, doué d'un esprit vif, alerte sans doute, mais incapable de pensées sérieuses et fécondes, a su bien vite dominer son collègue. Il avait cette vivacité et ce liant qui entraînent. Peut-être si Béraud eût été seul, fût-il resté honnête; mais sa participation à tous les actes reprochés à son cogérant démontre qu'il n'a jamais su se garder des en-

traitements de celui-ci. S'il était honnête lorsqu'il a pris la gestion, il est bientôt devenu malhonnête, et la procédure ne m'offre aucune preuve de sa résistance. — Bien plus, c'est à lui, à lui surtout, qu'il faut attribuer la ruine de la Caisse d'escompte.

En effet, c'est la bonne opinion que l'on avait de lui qui a empêché les membres du conseil de surveillance de scruter aussi minutieusement qu'ils auraient pu le faire les actes de la gestion.

Le caractère d'Avril était connu : il passait pour un homme léger, sans consistance. On se défiait de lui; on savait que son esprit aventureux pouvait le lancer dans des opérations interdites par les statuts; on savait qu'on pouvait tout attendre de sa part. « C'était un homme de mœurs légères, c'était un viveur, un farceur, » vous a dit un membre du conseil de surveillance. Il n'inspirait donc aucune confiance. Béraud, au contraire, par son âge, par la bonne opinion qu'on avait de lui, faisait taire toutes les appréhensions. Avait-on quelques craintes, des bruits fâcheux sur la gestion venaient-ils à circuler? on allait immédiatement s'adresser à Béraud. C'était l'homme de la raison; il servait de contre-poids à son cogérant, croyait-on. Lui qui devait tout voir, tout savoir, ne devait permettre que les opérations licites et honnêtes. Aussi s'endormait-on dans la plus complète sécurité. Aux questions les plus précises, aux interpellations les plus directes, Béraud répondait par des paroles aussi précises, et la confiance avait en lui empêché de douter de leur sincérité. Les membres du conseil de surveillance, et ainsi le plus sûr de cet état de confiance mal placée qui a conduit la Caisse d'escompte aux résultats si déplorables que nous vous ferons connaître.

Si Béraud n'avait pas été là, le jour se fût fait bien vite sur les spéculations tentées par Avril, et le désastre, s'il eût existé, eût été bien moindre. Mais Béraud, interrogé sur ces spéculations, Béraud les nie; on s'en rapportait à lui, et les investigations du conseil n'étaient pas poussées plus loin.

D'ailleurs, messieurs, j'espère pouvoir vous démontrer facilement que si Avril apparaît, surtout au premier plan, dans les actes que nous reprochons aux deux gérants comme constitutifs du délit d'abus de confiance, c'est Béraud qu'il faut placer en première ligne quand on arrive à ceux que la prévention relève comme des faits d'escroquerie.

C'est, en effet, Avril qui, tentant les spéculations, détournait les fonds de leur destination; mais c'est Béraud qui dirigeait, qui présidait à la circulation des valeurs fictives, et perpétuait ainsi ce crédit illusoire qui n'avait pour base que l'insolvabilité des débiteurs et le mensonge des gérants. Ce que j'avance ici les témoins vous l'ont déclaré tout à l'heure.

En effet, vous a-t-on dit sans que des attributions spéciales leur eussent été confiées, Avril, cependant, s'occupait surtout des affaires extérieures, tandis que Béraud avait principalement pour mission de diriger les bureaux; c'était à lui surtout qu'était imposé le soin de veiller à la négociation des valeurs; en un mot, c'était Béraud qui surtout s'occupait du portefeuille.

Je vous devais, messieurs, cette appréciation. En présence du système de défense que je vois, il était indispensable de déterminer tout d'abord la part de responsabilité qui incombe à chacun des deux gérants et de préciser le rôle que chacun d'eux a joué. On vous parlera de la faiblesse de Béraud, de son ignorance même des actes accomplis par son cogérant. Aussi, sans négliger ce qui regarde directement celui-ci, insisterons-nous cependant, avec plus de détail, sur les preuves que l'instruction a révélées contre Béraud.

Ceci dit, j'arrive aux faits qui ont motivé la poursuite. La Caisse d'escompte de Saint-Etienne, fondée en janvier 1856, l'a été, comme toutes les Caisse de ce genre, sous l'inspiration du sieur Prost.

L'histoire de celui-ci vous est connue. Il avait eu une heureuse idée. Les Caisse d'escompte étant et restant de simples maisons de banque, devaient être pour la nation une nouvelle source de prospérité. Elles ouvraient au crédit un nouvel essor. Aussi devait-on croire à leur succès.

Malheureusement, Prost ne sut pas résister à ces entraînements dont je parlais tout à l'heure, et l'institution du Crédit mobilier espagnol, celle du Crédit portugais le perdirent.

Or, dans cette voie dangereuse qu'il avait ouverte, il avait introduit plusieurs des succursales qu'il avait fondées dans les divers départements de la France.

Aussi, au moment de sa déconfiture, la Caisse d'escompte de Saint-Etienne se trouvait-elle engagée dans le Crédit espagnol et dans le Crédit portugais.

Mais l'existence de cette succursale était-elle par cela même menacée? Non, messieurs, tout le monde le dit, tous les témoins vous l'ont déclaré.

Fondée au capital de 1,675,000 francs, au moment de la disparition de Prost, il lui restait un capital disponible de près d'un million, et comme maison de banque elle pouvait fonctionner avec un capital bien modeste.

Sa ruine actuelle serait donc presque inexplicable, si ses gérants n'avaient manqué à leur mission.

Aussi, peu de jours après, le 23 décembre 1861, lorsque sa liquidation fut arrêtée en assemblée générale, lorsque la démission des gérants fut acceptée, leur gestion ne tarda-t-elle pas à être incriminée.

En effet, dès le mois de janvier de cette année, le parquet de Lille portait à la connaissance du parquet de Saint-Etienne des faits de nature à faire supposer que des billets faux avaient été émis par la Caisse d'escompte, et en même temps de sourdes rumeurs venaient nous apprendre que les gérants avaient commis des détournements. C'est alors, et dans les premiers jours du mois de février, qu'une information judiciaire fut dirigée contre Avril et Béraud, et vint promener sur leur gestion ses légitimes curiosités.

Or, voici en résumé ce qu'elle révèle. Rejetant bien loin les statuts qui devaient être leur loi, les gérants s'étaient lancés dans des spéculations hasardeuses, et n'ayant pas pour les entreprendre des fonds suffisants, ils s'en étaient procuré par la création de valeurs purement fictives.

Ainsi, d'une part, détournement des fonds qui leur avaient été confiés soit à titre de dépôt, soit à titre de mandat, pour les employer à des usages autres que ceux qui leur avaient été déterminés; d'autre part, obtention par eux de sommes qu'ils ne s'étaient procurées qu'en employant des manœuvres frauduleuses : tels ont été les faits révélés par l'information et qu'aujourd'hui la prévention a mission de développer devant vous.

Cette mission, messieurs, nous la remplissons avec le calme et la modération que vous êtes habitués, nous osons le penser, à rencontrer dans le ministère public. Aussi n'entendrez-vous sortir de notre bouche aucune parole de rigueur.

N'aurions nous pas encore toutes les raisons qui nous obligent à rester froids, que nous nous réfuserions encore à nous montrer passionné. Devant un homme estimé de tous il y a peu de temps, aujourd'hui assis sur ces bancs, amaigri, vieilli par sa détention préventive, notre cœur serait prêt plutôt à défaillir, si nous ne nous sentions soutenu par le devoir.

Les faits, messieurs, qu'ont révélés les débats, je les ai déjà résumés. D'une part, ils constituent, selon la prévention, le délit d'abus de confiance; d'autre part, le délit d'escroquerie.

vauz du genre de celui qui était à exécuter: et un ingénieur électrique anglais, M. Jenkin, fut, avec l'assistance de collaborateurs en nombre et de qualités convenables, auxquels l'administration voulut bien, comme on l'a dit, joindre des employés de diverses classes de la télégraphie algérienne, chargés de procéder à l'opération du relèvement et de la réparation du câble.

Le 1^{er} octobre, il commençait à Cagliari, en Sardaigne, l'accomplissement de sa mission; et, le 6 novembre, il faisait, sur la côte de Bône, le dernier de ses nombreux et inutiles efforts pour en venir à bout.

Le 8, il adressait, de Cagliari, au directeur-gérant de la compagnie, un rapport très circonstancié, où il lui faisait connaître l'état dans lequel il avait trouvé le câble, la où il lui avait été possible de le saisir et de l'amener à fleur d'eau; les causes probables des altérations et des ruptures, et l'impossibilité d'une réparation.

Le frottement sur les rochers, les rencontres par les pêcheurs du corail, mais surtout l'effet corrosif d'une boue de nature inconnue, dont les ravages se remarquaient en beaucoup d'endroits, lui paraissaient avoir été les causes principales de la destruction du fil. L'action même du navire y avait aussi contribué.

L'agitation que le bâtiment communiquait sous lui à l'eau, quand une mer trop forte le faisait trop rouler; les sursauts de ses extrémités, sous les souffles brusques du vent, dans des places correspondant à des parties usées et par conséquent affaiblies de la ligne, déterminaient des ruptures. La cassure finale a été produite par un accident de ce dernier genre.

Il faut faire ici parler le document lui-même, par quelques extraits.

Presque immédiatement après l'épissure, des fils brisés très corrodés nous arrivèrent, et à 60 mètres de l'épissure un bout brisé arriva à bord...

Nous crûmes d'abord que le bout que nous venions de relever était pris d'ancienne date, parce que, bien que le cuivre fût tout à fait brillant, les fils de fer avaient été complètement rongés longtemps auparavant, et le chanvre portait aussi des marques d'une longue exposition à l'eau. Nous obtînmes, dans la suite, la certitude que cette rupture avait été faite par l'Elba, dans un endroit où les fils de fer avaient été complètement détruits, les fils de gutta-percha qui restaient n'étant pas assez forts pour résister aux secousses causées par le navire, lorsqu'il roulait ou se relevait sous l'effort des vagues. Les fils de fer, à la cassure, étaient usés et fins comme des pointes d'aiguilles, et avaient un reflet bleuâtre dont je ne connais pas la cause.

Le 15, nous cherchâmes sans succès à repêcher le câble pendant toute la journée... C'est, en tout temps, une opération délicate et pleine d'anxiété, spécialement lorsque, comme il nous arrivait, il y a une crainte fondée que le câble soit tellement détérioré, qu'il n'offre pas assez de résistance au grappin pour monter à bord du navire, bien qu'on l'eût saisi avant de le rompre.

Le 16, nous recommençâmes l'opération de la pêche... Dans toutes ses parties, le fil de fer était très usé, et plusieurs fils étaient brisés ou usés comme des pointes d'aiguilles... A un autre endroit, chaque fil était détruit, et laissait à nu le chanvre et la gutta-percha. La corrosion était très irrégulière, le fil étant beaucoup plus rongé dans certains endroits que dans d'autres, et cela à quelques pieds de distance.

Il n'y avait aucune marque de violence ou de lésion par lesquelles les fils auraient pu être brisés: en réalité, l'effort nécessaire pour briser les fils aurait infailliblement rompu aussi la gutta-percha et le cuivre. C'était dans un endroit semblable que nous avions brisé le câble, le 13.

Le 17, nous réparâmes avant l'aurore pour reprendre notre travail. La bouée lâchée à la première rupture ne se trouva plus... Nous relevâmes l'extrémité, qui avait été attachée à une bouée, la nuit précédente, et une barque fila sous le câble. Jugez ainsi, afin de déplacer le moins possible l'extrémité rompue.

C'était là une très ancienne rupture, aussi bien dans le cuivre que dans le chanvre et dans l'enveloppe extérieure... Le fil de fer était détruit à la brisure et dans les environs, de la même manière que dans la rupture n^o 1.

Le 18 octobre, nous commençâmes la pêche du câble... A onze heures du matin, on en entra l'extrémité. Comme je l'avais prévu, c'était certainement là une rupture d'ancienne date. Les fils, à la rupture et dans ses environs, étaient détruits de la manière déjà connue.

Nous tentâmes de repêcher le câble près de l'endroit où nous avions amené l'extrémité brisée... Nous l'accrochâmes au premier essai, et le soulevâmes avec grand soin. Mais, à son extrême relâchement, je m'aperçus du suite que nous l'avions rompu en soulevant le balast.

À chaque pas, on retrouvait ainsi la corrosion, avec sa consistance de ruptures, ou spontanées, ou déterminées par l'opération elle-même.

Immédiatement après être repartis (le 31 octobre), le câble se brisa à dix heures vingt minutes du matin, sans avertissement, et à l'intérieur du navire. L'extrémité se précipita par-dessus la proue, sans blesser personne.

L'officier de quart, à la proue, rapporte que le câble, au-delà de la rupture, arrivait couvert d'une très épaisse croûte jaunâtre, tandis que, jusqu'à ce point, le câble se présentait tout à fait net. Un homme avait été employé à choisir des spécimens dans la boue. Il m'en montra trois différents, qui se différenciaient d'un changement soudain dans la nature du fond...

Le premier était en grande partie, un peu de rouille rouge mêlée à de l'argile jaunâtre. Le suivant était d'un vert foncé. Le troisième, le plus voisin de la rupture, était cette fatale boue noire qui accompagne toujours la corrosion du fil de fer. Après examen, tous les fils voisins de la rupture se trouvaient fortement rongés, exactement de la même manière que nous l'avions observé près de Bône...

Il n'y a aucun doute que notre échec ne peut être attribué qu'à ce fait, que nous étions arrivés à un point où le câble reposait sur une boue d'une nature corrosive. Je suis persuadé que cette boue n'est pas naturellement noire, car je n'ai jamais vu aucun sondage de boue noire près de Bône. Je crois que cette couleur noire de la boue est due à la présence d'un oxyde de fer.

Voilà donc l'ennemi qui avait attaqué l'œuvre de la Compagnie dans les profondeurs de la mer; ennemi inattendu, inconnu, qui avait multiplié ses agressions, fait du câble une résistance à tout effort sérieux, et contre qui on avait désespéré de trouver un moyen de préservation auquel évidemment on n'avait pu songer avant les terribles leçons de l'expérience.

Enfin, le 6 novembre, arriva le dernier accident, celui qui mit un terme à l'opération.

Aucun incident digne de remarque n'eut lieu pendant la nuit. Mais, vers le matin, la brise fraîchit un peu, et la rupture finale fut déterminée par un sursaut de l'avant du navire. Le câble se brisa à environ 120 brasses au-dessous de la surface de l'eau.

Assis sur le câble fut rompu, nous retournâmes en tête à Bône pour débarquer M. Ceillier, suivant une demande pressante de lui avec regret, car il a montré le plus grand intérêt à nos opérations, et nous a aidés de tous ses moyens.

Nous partîmes de Bône pour Cagliari le 2 novembre, à onze heures du soir, et nous arrivâmes le 7, après une rude traversée, à quatre heures du soir.

C'est certainement avec un grand regret que je vous annonce l'insuccès de nos efforts à réparer le câble. J'ai en même temps la consolation de savoir que cet insuccès ne peut être attribué aux circonstances sous notre contrôle.

Cagliari, le 8 novembre 1860.

Signé FLEMING JENKIN.

Au reste, outre ce qui vient d'être dit, une chose est singulièrement à remarquer, quant à la véritable époque de l'exécution du câble.

Dans tous les cas, il n'aurait point, comme l'a supposé l'Administration, fini au 29 janvier 1861, car elle l'avait elle-même prolongé par ses propres agissements, qui constituaient autant de reconnaissances implicites de la force majeure.

On a vu, en effet, par l'analyse de la correspondance échangée sur les demandes réitérées du premier, le second, le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième, le septième, le huitième, le neuvième, le dixième, le onzième, le douzième, le treizième, le quatorzième, le quinzième, le seizième, le dix-septième, le dix-huitième, le dix-neuvième, le vingtième, le vingt-et-unième, le vingt-deuxième, le vingt-troisième, le vingt-quatrième, le vingt-cinquième, le vingt-sixième, le vingt-septième, le vingt-huitième, le vingt-neuvième, le trentième, le trente-et-unième, le trente-deuxième, le trente-troisième, le trente-quatrième, le trente-cinquième, le trente-sixième, le trente-septième, le trente-huitième, le trente-neuvième, le quarantième, le quarante-et-unième, le quarante-deuxième, le quarante-troisième, le quarante-quatrième, le quarante-cinquième, le quarante-sixième, le quarante-septième, le quarante-huitième, le quarante-neuvième, le cinquantième, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixantième, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septantième, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingtième, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième, le soixante-quatrième, le soixante-cinquième, le soixante-sixième, le soixante-septième, le soixante-huitième, le soixante-neuvième, le septante, le septante-et-unième, le septante-deuxième, le septante-troisième, le septante-quatrième, le septante-cinquième, le septante-sixième, le septante-septième, le septante-huitième, le septante-neuvième, le quatre-vingt, le quatre-vingt-et-unième, le quatre-vingt-deuxième, le quatre-vingt-troisième, le quatre-vingt-quatrième, le quatre-vingt-cinquième, le quatre-vingt-sixième, le quatre-vingt-septième, le quatre-vingt-huitième, le quatre-vingt-neuvième, le cinquante, le cinquante-et-unième, le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième, le cinquante-quatrième, le cinquante-cinquième, le cinquante-sixième, le cinquante-septième, le cinquante-huitième, le cinquante-neuvième, le soixante, le soixante-et-unième, le soixante-deuxième, le soixante-troisième

ACTIONS.

Table of stock prices (ACTIONS) with columns for Dern. cours, comptant, and Dern. cours, report.

OBLIGATIONS.

Table of bond prices (OBLIGATIONS) with columns for Dern. cours, comptant, and Dern. cours, report.

Table of exchange rates for various locations like Séville, Sarragosse, and Nord.

SPECTACLES DU 1^{er} OCTOBRE.

List of theatrical performances and venues for the 1st of October, including Opéra, Français, and others.

Additional theatrical notices and performance schedules for various venues.

Ventes immobilières. CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES

Advertisement for real estate sales and notary offices, mentioning 'MAISON DE CAMPAGNE'.

Advertisement for 'SOCIÉTÉ CH. NOËL ET C^{ie}' with details about their business and location.

Advertisement for 'VACANCES VOYAGE A LONDRES' with details about the travel agency.

Advertisement for 'AVIS AUX VOYAGEURS' regarding travel services and agents.

Advertisement for 'COORIN' (SOLUTIONS DU D^r) regarding hair care and styling.

Large advertisement for 'CHOCOLAT-MENIER' featuring medals, quality claims, and contact information for the factory.

Advertisement for 'COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER De Paris à Lyon et à la Méditerranée' with a table of fares and routes.

Advertisement for 'EAU DE LA FLORIDE' with text describing its benefits for hair and skin.

Legal notice: 'La publication légale des Actes de Sociétés est obligatoire, pour l'année 1862, dans le MONITEUR UNIVERSEL, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.'

Legal notice regarding the dissolution of a company, mentioning 'SOCIÉTÉ' and 'LIQUIDATEUR'.

Legal notice regarding a company's operations, mentioning 'TRIBUNAL DE COMMERCE' and 'FAILLITES'.

Legal notice regarding a company's operations, mentioning 'TRIBUNAL DE COMMERCE' and 'FAILLITES'.

Legal notice regarding a company's operations, mentioning 'TRIBUNAL DE COMMERCE' and 'FAILLITES'.